62e ANNEE. — N° 138 VENDREDI 24 NOVEMBRE 1922

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

*Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche*

**Abonnements**

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| LOT et Départements limitrophes ..... | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements ..... | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page ( — de — )..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

# LES ÉVÉNEMENTS

**Dénouement provisoire de la crise allemande. — Le programme du Chancelier Cuno. — A Lausanne : quelques déclarations. — La question de la revision des traités de paix.**

La crise politique allemande est momentanément terminée : après bien des difficultés, M. Cuno a fini par constituer un cabinet.

Ce nouveau cabinet s'appuie exclusivement sur les partis bourgeois, les socialistes s'étant formellement refusés à entrer dans la combinaison.

Dernier trait du ministère : il ne comprend aucun personnage politique de premier plan ; il apparaît avant tout comme un cabinet d'affaires, destiné à dénouer provisoirement la crise qui menaçait de se prolonger, en attendant des temps meilleurs.

A peine constitué, le ministère Cuno est critiqué par les milieux parlementaires, principalement par les démocrates, qui lui reprochent d'avoir fait la part trop large aux populistes.

Ainsi le *Berliner Tageblatt* écrit : « Tous les ministères déterminants au point de vue politique et économique seront entre les mains des populistes. Une telle orientation politique ne pourrait être officiellement supportée à la longue par les démocrates. »

De son côté, la *Gazette de Voss* estime qu'au point de vue parlementaire le cabinet Cuno repose sur une base très étroite et qui n'est pas susceptible d'extension, car les partis bourgeois ne semblent pas entrer avec grand enthousiasme dans le gouvernement.

En un mot, l'avenir du nouveau gouvernement est loin d'être assuré.

⁂

Quant au programme du chancelier, il ne diffère guère de celui de la dernière note envoyée à la commission des réparations : augmentation de la production par une prolongation de la journée de travail, suppression des emplois inutiles, abandon des monopoles ruineux, remise des entreprises de transport et de certains services publics à des sociétés privées, etc.

Du moins, M. Cuno aura-t-il l'énergie nécessaire pour effectuer les réformes intérieures et financières absolument nécessaires ? Il ne semble pas à en juger par les mesures qu'il préconise, qui ne constituent qu'un piètre réajustement :

« Nous devons simplifier, dit-il, les rouages de notre administration. De même, on pourrait simplifier la perception des impôts. Certes, il faudrait être plus sévère, sans trop serrer toutefois la vis, surtout en ce moment où les impôts sont déjà extrêmement élevés à cause de la pression qui s'exerce du dehors. »

Quelle sera son attitude vis-à-vis de la France ?

Les lignes suivantes nous permettent de l'entrevoir, par lesquelles il établissait le bilan de la conférence de Gênes, à laquelle il assistait à titre d'expert :

« Tous les discours, tous les espoirs s'étaient brisés à Gênes contre une volonté inébranlable, contre une volonté terrible qui veut notre perte, même si le monde entier s'écroulait avec nous : la volonté de la France. »

Rappelant ce propos, le *Temps* constate très justement :

Ces mots révèlent l'état d'âme de M. Cuno. Il est permis d'apprécier différemment les phases successives et troublantes de la fameuse conférence, mais attribuer à la France seule son échec, vouloir effacer d'un trait de plume le coup de Rapallo et les manœuvres ténébreuses des bolchevistes, n'est-ce pas grave, même très grave pour un homme d'Etat qui demain présidera au nom du Reich aux négociations internationales avec la France ?

Mais attendons les actes : ils ne tarderons pas à nous fixer plus nettement encore.

⁂

Peu à retenir jusqu'ici dans les premiers actes de la conférence de Lausanne.

Notons cependant, comme gage tout ensemble de l'entente des Alliés et de leur esprit de conciliation, une déclaration de lord Curzon, parlant en quelque sorte au nom de tous les alliés : « Pour ce qui est de ma délégation et certainement aussi des autres, a-t-il dit, je donne l'assurance qu'aucun effort ne sera épargné en vue du succès ».

Reste à savoir si cet effort ne sera pas fourni en pure perte : le langage d'Ismet pacha produit une impression moins bonne que la précédente.

Il a plaidé la cause turque de la façon dont les plénipotentiaires allemands plaidèrent, en 1919, la cause du Reich ; il a montré les Turcs pillés et exterminés par les chrétiens, il n'a retenu que les horreurs commises au cours de leur lutte avec les Grecs.

Par contre, il a passé complètement sous silence les massacres méthodiques organisés systématiquement, et de tous temps, par les autorités ottomanes elles-mêmes.

Bref, ce plaidoyer *pro domo* apparaît quelque peu mal fondé et nous doutons que l'effet souhaité ait été atteint.

⁂

Il est un aspect de la conférence de Lausanne qu'on néglige peut-être trop et qui mérite, pourtant, de retenir toute l'attention.

En somme, les alliés vont à Lausanne pour réviser le traité de Sèvres.

C'est la première fois depuis la guerre que les alliés consentent à revenir sur un des traités de paix qui furent signés.

N'est-ce pas créer un précédent ?

Soyez assurés que l'Allemagne est à l'affût des événements qui se déroulent aujourd'hui : elle doit exulter devant les possibilités que lui réservent l'acte auquel l'Entente s'est résigné.

A la première occasion, elle revendiquera pour son propre compte une seconde *conférence de Lausanne*, relative celle-là au Traité de Versailles.

Sommes-nous sûrs seulement que ce n'est pas elle qui a manœuvré en dessous-main pour préparer la revision du traité de Sèvres ?

La chose du moins est possible !

Dans tous les cas, préparons-nous à nous défendre et sérieusement !

M. D.

# INFORMATIONS

### La Conférence de Lausanne

La première séance de la Conférence s'est tenue lundi matin au château d'Ouchy.

La « Deutsche Tages Zeitung » écrit, au sujet de l'ouverture de la conférence de Lausanne : Cette date du 20 novembre est importante pour nous, Allemands, parce que, pour la première fois, l'un des traités de violence de Paris doit être revisé, au cours d'une conférence de paix, convoquée expressément dans ce but. C'est pour nous et pour tous les peuples qui vivent sous le joug des traités d'esclavage, un espoir et un avertissement. »

### Le ministère allemand

Le ministère allemand a été définitivement constitué. M. Cuno est chancelier, le ministre des finances est M. Hermès.

### La composition définitive du Reichstag

A la suite des élections en Haute-Silésie, la composition définitive du Reichstag est la suivante :

Socialistes unifiés, 173 ; Centre, 68 ; Nationalistes et nationalistes ultra-réactionnaires, 70 ; Démocrates, 38 ; Populistes, 66 ; Populistes bavarois, 20 ; Communistes, 15 ; Ligue des paysans bavarois, 4 ; Hanovriens, 2 ; Députés n'appartenant à aucun parti, 2. Total, 459.

### La question des réparations

Le bruit répandu par certains journaux, selon lequel les industriels allemands auraient envisagé le projet de fournir 20 milliards de marks-or pour le règlement définitif des réparations et l'évacuation de la Rhénanie ne correspond à aucune offre précise.

La commission des réparations ne sait rien à ce sujet et n'a été saisie de rien, mais il n'est pas invraisemblable que ce projet soit vu d'un œil favorable par certains milieux d'industriels allemands qui en parlent depuis quelque temps.

### M. Clemenceau aux Etats-Unis

Le journal « The World » a donné, samedi, un déjeuner en l'honneur de M. Clemenceau. Les directeurs de tous les journaux de New-York y assistaient.

La Société France-Amérique à New-York, a donné une réception intime en l'honneur de M. Clemenceau.

### En Chine

La Chambre des représentants de Pékin, par 375 voix contre 28, a décidé de mettre en accusation, pour crime de haute trahison, M. Wen Kan, ministre des finances, de Chine, qui a été arrêté le 19 novembre pour avoir signé, à titre privé, un accord avec la Banque Sino-Italienne.

### Les syndicalistes espagnols ne veulent pas aller à Amsterdam

A la Maison du Peuple s'est tenu, à Madrid, le congrès de l'Union des Travailleurs, auquel ont assisté M. Jouhaux, ainsi qu'un délégué hollandais représentant l'Internationale d'Amsterdam.

Ce dernier, ayant voulu prendre la parole, les syndicalistes espagnols s'y opposèrent. Il s'en est suivi une bagarre. Des coups de feu ont été échangés. On compte un mort et plusieurs blessés, tous Espagnols.

### M. Mussolini veut une marine forte

Le « Corriere d'Italia » annonce comme imminente la publication d'un décret consacrant une somme de 200 millions de lires à la construction de deux croiseurs, de quatre contre-torpilleurs et de quatre submersibles.

### L'agent de police au gant lumineux

Un électrotechnicien de La Haye, pour rendre visibles la nuit les signaux des agents chargés de régler la circulation, a inventé un petit appareil comportant deux accumulateurs placés dans une sacoche de cuir, fournissant la lumière à quatre petites lampes — le pouce n'en a pas — placées au bout des doigts d'un gros gant spécial, en tissu blanc. La lumineuse main de l'agent est désormais visible à tous. Elle se lève, s'abaisse, ordonne... Les véhicules s'arrêtent, les piétons se hâtent, puis la main s'abaisse et le trafic reprend.

### La responsabilité des « écraseurs »

La Cour d'appel de Lille vient de rendre son arrêt dans l'affaire Depauw, le chauffeur d'un industriel de Tourcoing, qui avait écrasé un industriel de la région, M. Leroy. Depauw avait été condamné à 3 mois de prison sans sursis et l'industriel civilement responsable à 300.000 fr. de dommages-intérêts, M. Depauw et l'industriel avaient interjeté appel de ce jugement qui a été confirmé.

### L'anthracite explosible

M. Guérin, juge d'instruction à Paris, vient d'ouvrir une information sur la cause des explosions qui se sont récemment produites chez divers particuliers employant de l'anthracite dans leurs appareils de chauffage. On vise le cas de « destructions partielles d'édifices par substances explosibles ». On va rechercher l'origine des charbons employés pour déterminer, s'il y a lieu, malveillance ou hasard malheureux.

## Chambre des Députés

*Séance du 21 novembre 1922*

Dans la séance du matin, la Chambre discute le budget du ministère des Travaux publics. M. Thoumyre fait un tableau des routes de France qui sont dans un très mauvais état.

MM. Even et Betoulle demandent que l'on n'achète pas à l'étranger les produits nécessaires à l'entretien des routes.

M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics répond que le Gouvernement réservera aux carriers de France toutes les commandes nécessaires pour l'entretien des routes. Le budget des travaux publics est voté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le budget de la marine marchande qui est voté.

Sur le budget des chemins de fer de l'Etat, M. Guérin présente quelques observations relatives à l'organisation de ces services.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

*Séance du 22 novembre 1922*

Dans la séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les arsenaux de la marine. M. Le Trocquer proteste contre le projet qui tend à la suppression de certains arsenaux.

La discussion de ce projet continue dans la séance de l'après-midi et le passage à la discussion des articles est voté par 401 voix contre 182.

## Sénat

*Séance du 21 novembre 1922*

Le Sénat continue la discussion du projet de loi sur le vote des femmes. M. Flaissières se déclare partisan du vote des femmes, mais à partir de l'âge de 30 ans.

M. Regismanset est hostile au projet. La clôture de la discussion est prononcée.

Le Sénat déclare l'urgence et le vote a lieu sur le passage à la discussion des articles du projet de loi. M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, déclare que le Gouvernement ne s'oppose pas à la discussion des articles du projet.

Par 156 voix contre 134, le passage à la discussion des articles est repoussé.

Le Sénat vote un projet de loi adopté par la Chambre, concernant l'attribution d'indemnité exceptionnelle temporaire aux fonctionnaires des cadres supérieurs.

Le projet est voté.

# CHRONIQUE LOCALE

## Pour les victimes de la guerre

Nous avons publié dans notre dernier numéro une lettre adressée par M. Delport, député, à M. le Ministre de la guerre et des pensions, au sujet de la façon dont des postulants aux pensions, victimes de la guerre, étaient « reçus » par certaines commissions de réforme de Toulouse.

Hélas ! nombreuses sont ses victimes de la guerre qui, croyant avoir droit à une pension, se sont présentées devant les Commissions de réforme et ont été rabrouées vertement.

Si encore, on leur avait expliqué de façon polie, aimable, pourquoi et comment elles n'avaient droit à rien, les réformés en instance de pension, auraient compris et se seraient retirés de la Commission pour n'y plus revenir.

Il y a en effet, façon et façon, comme il y a fagot et fagot. Certaines Commissions en ont une qui n'est pas acceptable.

Les victimes de la guerre qui sont reçues de mauvaise façon sont, tout naturellement, obligées de crier leur mécontentement, car toutes ne se sont présentées devant les Commissions que munies d'un certificat délivré par leur docteur qui doit bien savoir lui, si elles ont droit à pension.

Mais la réponse du Ministre à la question posée n'est pas bien catégorique.

Faites-moi savoir quels sont ceux qui se plaignent ; donnez-moi leurs noms, prénoms et adresses, demande le Ministre.

Et après ? Que fera-t-il de plus lorsqu'il aura les noms, prénoms et adresses des anciens militaires réformés qui se plaignent d'avoir été mal reçus par des membres des Commissions de réforme de Toulouse ?

Qu'est-ce qu'il fera ? Rien. Cette demande est superflue : et le ministre le sait bien. C'est une façon de se tirer d'affaire, de ne pas ouvrir une enquête, de ne pas établir un contrôle dans ces Commissions souveraines.

Certes, il y a eu des abus dans la distribution des pensions : mais il y a, par contre, des abus dans la façon dont ont refusé cette pension à des réformés qui cependant, y avaient droit.

Pourquoi le ministre ne provoquerait-il pas une discussion entre le médecin du demandeur et les membres de la Commission de réforme ?

Il semble que cela serait simple et solutionnerait tout.

Un individu qui arrive nanti d'un certificat médical de maladie et qui se présente devant une Commission de médecins qui refusent de le reconnaître malade, que peut-il dire ? Il a beau protester, il n'obtiendra rien.

Le ministre devrait bien savoir que cela se passe toujours ainsi. Sa réponse est plutôt dilatoire. Il ne veut pas d'histoire, cela se comprend.

Aussi bien, en demandant les noms des victimes de la guerre qui se plaignent d'avoir été mal reçus, a-t-il l'intention de leur faire donner satisfaction pour les faire taire ? C'est encore un système, car il y a tant de victimes qui, rabrouées, n'ont fait entendre aucune plainte et subissent la décision de la Commission de réforme !

La question mérite d'être solutionnée d'une autre façon. Il y a des plaintes : il y en a eu toujours. Il ne devrait plus y en avoir. Les victimes de la guerre ont droit d'être entendues, et d'être bien reçues !

LOUIS BONNET.

### Votes de nos Sénateurs

Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi tendant à accorder le droit de vote aux femmes, nos sénateurs ont voté :

*Contre* : MM. Loubet et Fontanille.

M. de Monzie est porté comme excusé de ne pouvoir prendre part au vote.

Le Sénat a repoussé le passage à la discussion par 156 voix contre 134.

### Mutations

Les officiers du 7e dont les noms suivent, passent :

MM. Schlesser, lieutenant de territoriale, au 5e d'infanterie ; Tison, lieutenant de territoriale au 1er ; Birman, sous-lieutenant de réserve au 66e tirailleurs ; Carcenac, sous-lieutenant de réserve au 131e d'infanterie.

### Services de bienfaisance

Par arrêté préfectoral, notre sympathique compatriote M. Henri Bris, grand mutilé, officier de la Légion d'honneur, est nommé receveur des établissements de bienfaisance de Cahors, en remplacement du regretté M. Labie.

Nous adressons à M. Bris nos bien vives félicitations.

### Contributions indirectes

M. Barrès, reçu au dernier concours des contributions indirectes est nommé surnuméraire et affecté à la Direction du Lot.

### POUR UN CENTIME !!

Au cours de la discussion du budget de l'agriculture dans la séance du 20 novembre, M. Louis Delport, député du Lot, a signalé le fait suivant qui est on ne peut plus exact :

L'*Officiel* publie :

*M. Delport :* « Je veux signaler à M. le ministre de l'agriculture, en ce qui concerne les dégrèvements, dont il parlait, pour les agriculteurs frappés par la grêle, que, dans mon département, les agriculteurs ont été dégrevés d'un centime (*Rires*) et, pour ce dégrèvement d'un centime, on leur a fait perdre deux jours de travail ; on les a fait venir un jour et, de nouveau, huit jours après.

« Si vous n'avez pas confiance en ma parole, monsieur le ministre, vous pouvez ordonner une enquête dans le canton de Souillac, et vous verrez que j'ai raison. »

### Marchands « occasionnels »

Dans la *Dépêche*, de ce jour, notre excellent confrère Gau, écrit : Il y a à Cahors, des personnes qui, d'ailleurs nous sommes heureux de le constater, ne sont que des marchands de bois occasionnels, qui vendent les « bûches » 0,90 centimes pièce et un « fagot » 1 fr. »

C'est l'exploitation de la misère, car ce sont les plus pauvres qui s'approvisionnent au détail.

Notre confrère demande que ceux qui ont mission de réprimer les bénéfices illicites surveillent ces marchands occasionnels.

Nous serions fort surpris que cela eût lieu !

L. B.

### Révocation

Nous avons signalé que notre compatriote, M. Léon Amouroux, conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône, ancien secrétaire général de la Creuse avait réclamé sa mise en disponibilité, parce que, disait-il, ses sentiments républicains ne lui permettaient pas d'exercer ses fonctions, dans le sens que désirait le gouvernement, et parce qu'il pouvait être appelé à témoigner dans le procès en corruption de fonctionnaire intenté à M. Piettre, ancien préfet de la Creuse qui comparaîtra devant la Cour d'assises de la Haute-Vienne, le 4 décembre.

Le ministre de l'intérieur, par décret en date du 20 novembre, vient de révoquer M. Léon Amouroux, de ses fonctions. C'est le premier motif qui a entraîné la mesure du ministre à l'égard du Conseiller de Préfecture des Bouches-du-Rhône.

### Nos compatriotes à Paris

Le 3 décembre, 2e matinée des « Cadets du Quercy » aux Sociétés Savantes, avec le concours de plusieurs artistes des meilleurs théâtres de Paris et de l'orchestre symphonique Bassot, du Conservatoire. Assemblée générale annuelle et élection des conseillers sortants.

On nous annonce l'apparition du « Quercynois de Paris », publication périodique des originaires des arrondissements de Cahors, de Figeac et de Gourdon.

Nous souhaitons longue vie et prospérité à ce nouveau journal, mais pour éviter tout malentendu, il est de notre devoir de faire connaître que la Société des « Cadets du Quercy » n'a d'autres organes que les journaux de Cahors, sans exception.

Au nom du Conseil d'administration et par ordre :

*Le Secrétaire Général,*
A. BLADINIÈRES.

### Bal de « l'Avenir Cadurcien »

Mardi soir, a eu lieu, dans la grande et coquette salle du Palais des Fêtes, le bal organisé par l'*Avenir Cadurcien*. La soirée fut charmante : la salle était décorée avec art et féériquement illuminée.

La foule était nombreuse, et on remarquait de superbes toilettes : un excellent orchestre composé par les musiciens de l'*Avenir* sut enlever les couples jusqu'à 3 heures du matin.

La part des pauvres fut bonne : on annonce en effet, qu'une somme de 150 francs a été versée au bureau de bienfaisance.

Les organisateurs du bal de la Ste-Cécile méritent des félicitations et des remerciements.

### Concert public

Dimanche, l'*Avenir Cadurcien* donnera sur les Allées Fénelon un concert public.

### Banquet

A l'occasion de la Ste-Cécile, les musiciens de l'*Avenir Cadurcien* se réuniront dimanche soir, en un banquet fraternel.

### Association amicale des anciens élèves du lycée Gambetta

Le Président de l'Association a l'honneur d'informer les camarades qu'une brochure donnant le compte-rendu de l'inauguration du Monument élevé au lycée à la Mémoire des anciens élèves morts pour la France, est à l'impression et leur sera très prochainement envoyée.

En vue de faire parvenir à tous la brochure en question, tous les camarades sont priés d'envoyer leur adresse exacte à M. Farges, professeur agrégé au lycée Gambetta, secrétaire de l'Association.

Le décès du regretté M. Paumès, secrétaire général de l'Association, est la seule cause du retard de cet envoi,

Néanmoins il prie les camarades de vouloir bien réserver un bon accueil à la quittance de 1922 qui leur sera présentée avant le 31 décembre prochain,

*Le Président :* Dr AUSSET.

### Plainte

Plainte a été portée par M. Malbos, directeur de la maison Caïfa, à Cahors, contre le sieur B...

B... qui était employé de la maison, a quitté Cahors sans avoir rendu compte des affaires qu'il avait faites pour la maison Caïfa.

D'après les renseignements obtenus par le Commissaire de police, B... serait à Toulouse.

## ECLAIRAGE DES RUES

Nous avons reçu d'un abonné la lettre suivante :

Monsieur,

J'a l'honneur de vous demander la publication des lignes ci-incluses dans votre estimable journal au nom de nombreux intérêts et de vous adresser, etc.

La plainte des habitants de la rue Blanqui privés depuis quelques jours d'un bec de gaz abattu et sujet de réparation a trouvé à juste titre un écho dans votre estimable journal. L'intérêt qu'elle vous inspire fait espérer semblable bienveillance aux habitants de la section de la rue des Cadourques comprise entre la rue Zola et la rue des Thermes d'où sont récemment sortis les Ponts-et Chaussées et où sont encore les bureaux de la Direction des Postes et l'infirmerie militaire.

Cette partie longue de 200 mètres n'est éclairée qu'à ses deux extrémités par un bec de gaz d'un pouvoir éclairant du rayon de 30 mètres à peine en telle sorte que 140 mètres de son parcours sont plongés dans les ténèbres durant les nuits obscures. On frémit en songeant au péril que font courir les automobiles du service de la caserne infirmière à la circulation des piétons activement entretenue par le personnel de la caserne, le personnel locataire de diverses maisons et surtout par la population du quartier des Augustins qui a là son trajet le plus direct pour la gare et dont tout autre chemin doublerait la perte de temps de voyage.

Deux riverains y remédièrent dans une certaine mesure au moyen de l'installation d'une forte pierre de taille sur le chaperon du mur de l'ancien séminaire et d'un bec de gaz au sommet de cette pierre en face de l'ouverture de la rue des Thermes entièrement à leurs frais. Mais pendant la guerre leur poste d'éclairage a été enlevé soudainement sans qu'ils aient su pourquoi, comment, ni par qui. On pense bien que l'échevin chargé de surveiller l'éclairage urbain éleva des protestations perdues au milieu du fracas et des complications de l'heure, et qu'il était inaccessible aux vagues de sommeil dont les méchants ont chargé la mémoire du bon Homère. Quoi qu'il en soit, l'expropriation soudaine comme un coup de foudre a eu lieu au préjudice des deux ayants droit sans avis ni enquête. Que faudrait-il aujourd'hui pour donner satisfaction à tous ? Simplement restituer à la rue des Cadourques le poste d'éclairage supprimé et l'établir non pas à son emplacement primitif mais au point milieu, entre la rue Emile Zola et la rue des Thermes.

Ce serait une réparation donnée au droit de propriété violé dans laquelle l'intérêt général trouverait son compte

*Un abonné.*

## CHRONIQUE SPORTIVE

GRENADE OLYMPIQUE
contre
INTIME SPORTIVE TOULOUSAINE

Les rivaux, les plus directs et les plus dangereux de l'Aviron Cadurcien au championnat de 3e série : l'Intime Sportive Toulousaine et le Grenade Olympique se rencontraient dimanche en partie officielle sur le terrain du club dernier nommé. Notre société ne négligeant rien de ce qui peut faciliter la tâche de ses équipiers, et désireuse de posséder une notion à peu près exacte de la valeur de ses futurs adversaires avait délégué à Grenade un de ses membres les plus dévoués, M. F. Lestandi. La rencontre se déroula sans incident, dirigée avec compétence et impartialité par le Cadurcien M. Lapisse. Nous croyons utile de donner un compte rendu de cette rencontre, nous attachant plutôt à la critique du jeu et des joueurs qu'à la description de la partie. Les supporters de l'Aviron et ils sont nombreux auront ainsi quelques données sur les équipes que leur team favori aura à rencontrer. Les joueurs qui porteront les couleurs cadurciennes contre les deux clubs plus haut cités connaîtront mieux leurs futurs adversaires : leurs qualités, et leurs défauts. Il leur sera alors plus facile de travailler les points où leurs rivaux de demain excellent. Peut-être même dégageront-ils des quelques tuyaux que nous leur livrons : la tactique qu'il convient d'adopter pour matcher avec succès les équipes dont nous désirons les entretenir.

*La partie*

Elle ne ressemble en rien à celles dont le Stade Lucien Desprats est hebdomadairement le théâtre. Le jeu qui y fut pratiqué fut dépourvu de science. Aucune de ces magnifiques phases de jeu qui émerveillent les habitués du terrain de l'Ile, ne vint faire disparaître la monotonie d'une longue succession de touches courtes et de mêlées. Quelques coups francs et de longs dégagements, presque toujours suivis eurent cependant apporter quelque clarté à un jeu qui promettait d'être bien terne. Mais si la méthode fut absente, les belles a taques qui font ressentir à l'assistant les saines joies que procure le rugby, furent bannies : l'intérêt de la partie fut rehaussé par l'énergie dont firent preuve les deux teams en présence. Le choc de deux lignes d'avants très athlétiques, et bien en souffle, au jeu parfois heurté, et animées d'un ardent désir de vaincre fut à plusieurs reprises passionnant pour l'assistant qui goûte le rugby autrement que par son côté spectacle. Pendant la première mi-temps, les avants de Grenade, grâce à des attaques en force, cantonnèrent le jeu dans les quarante mètres Toulousains et obligèrent ceux-ci à toucher trois fois dans leurs buts. La seconde mi-temps vit à son début la reprise entre avants d'une bataille confuse et vers la fin l'effondrement des Toulousains, bien musclés et nerveux fut consacrée par deux essais transformés, l'un marqué par surprise sur déplacement, le second moins heureux et marqué sur attaque classique par débordement à l'aile. Aux ultimes minutes, un sursaut d'énergie vint ranimer le team rouge et peu avant que Lapisse siffla la fin, l'ailier droit de Grenade marque en coin et sur coup de pied de déplacement l'essai qui, dit-on, sauve l'honneur.

*Les avants*

La force des deux équipes qu'il nous fut donné de voir opérer réside dans leur ligne d'avants. Celle de Grenade est plus athlétique que celle de Toulouse. Elle est composée de solides gaillards parmi lesquels les piliers et les secondes lignes sont à remarquer. Dans le jeu ouvert ce pack, grâce au poids de ceux qui le composent et à une vitesse qui n'est pas à dédaigner, pût s'assurer un léger avantage sur la ligne d'en face. Il joue surtout en force, et tous les hommes s'appliquent à soutenir leur co-équipier porteur du ballon. Le team est très correctement joué et pour cette phase du jeu l'arbitre eût peu à sévir. Le dribbling est peu joué et mal joué. L'attaque à la main, ou mieux la ruée d'un groupe d'avants entourant le porteur du ballon et le coup de pied à suivre paraissent être les façons de jouer préférées. Les Toulousains possèdent une ligne d'avants, plus jeune, moins solide, mais les petits gars nerveux qu'elle groupe sont plus vites et plus souples que leurs adversaires. Ils jouent, comme ceux de Grenade en paquet serré, mais se montrent plus aptes à attaquer à la main. Leur vitesse leur permit de seconder efficacement leur arrière dans maintes situations difficiles. Dois-je vous parler de la tenue des avants à la touche longue ? Elle ne fut jamais jouée. La touche courte, au contraire, fut uniquement employée : à chaque remise en jeu six avants de chaque équipe se disputaient le ballon avec ardeur. Dans cette lutte les fowards de Grenade se montrèrent les plus ardents et purent s'assurer un très net avantage. Les avants de l'Intime répondirent au paquet avec une belle énergie et à chaque touche succédait une mêlée fermée de laquelle Grenade dégageait le ballon par des coups de pied à ras du sol auxquels le mot dribbling est inapplicable, terminant ainsi assez mal un travail fort bien commencé. La mêlée vit la valeur des Toulousains s'affirmer : dans cette phase du jeu ils s'assurèrent la possession de la balle dans la proportion de 7 fois sur dix. Leur formation très basse et bien équilibrée est complétée par un rapide talonnage. La mêlée de Grenade est moins bonne quoique formée de joueurs plus puissants : son infériorité résulte de la taille trop haute des deux piliers et du manque de rapidité de certains avants. Quelques-uns d'entre eux arrivant trop tardivement sur la faute, et ne participant pas à la poussée éprouvèrent même le besoin de gêner le demi adverse, en se mettant franchement hors-jeu derrière sa mêlée.

*Les demis*

Le demi de mêlée de Grenade, quoique plus âgé que son adversaire direct ne se montra guère plus expérimenté que lui. Son action est lente, et les rares fois où sa mêlée lui donna le ballon il nous fut permis de constater que sa passe à l'ouverture était assez mal assurée. Le joueur qui occupait le même poste à l'équipe de l'Intime n'est pas affligé d'aussi graves défauts. Il est plus vite, plus souple et plus adroit que son adversaire de l'équipe rouge et surtout trop truqueur. Sa mise en mêlée fut souvent irrégulière et plusieurs coups francs furent nécessaires pour bannir du jeu de la mêlée les moyens aussi illicites. Il se conjugua assez bien avec son camarade de l'ouverture. Mais celui-ci relevant la balle, arrêté, ne sut faire profiter son excellente cavalerie de l'avantage très net pris par son pack à la mêlée. L'équipe de Grenade compte à l'ouverture un joueur de valeur moyenne : celui-ci possède un excellent coup de pied, mais dirige trop son attaque vers la touche. Il est par contre très vigilant dans la défense et certains arrêts aux jambes administrés par lui à son adversaire du team bleu pourraient être donnés comme modèles du genre.

*Les trois-quarts*

Les huit joueurs auxquels les clubs en présence avaient confié ces postes d'honneur furent bons dans l'ensemble. Aucun ne vit sa défense prise en défaut et tous dégagèrent très loin en touche. Nous croyons cependant la ligne toulousaine meilleure que sa rivale dans cette phase du jeu. Tous les hommes se portent sur l'attaque adverse, au lieu de la laisser se développer jusqu'à leur hauteur. Supériorité toulousaine en attaque où l'ailier droit, joueur très puissant, se montra souvent dangereux. Les hommes qui composent ce qua uor ont le sens de la place à occuper pour attaquer, mais se montrent parfois maladroits. Est-ce à dire que la ligne de trois-quarts de Grenade soit de peu de valeur : son principal défaut semble résider dans son manque de cohésion et surtout dans la mauvaise position de ses hommes sur le terrain. Les centres ont un excellent coup de botte. Ici encore la place d'ailier est attribuée à un joueur puissant.

*Les arrières*

Des deux arrières, celui de Grenade fut de loin le meilleur. Sa haute stature doit impressionner l'attaquant. Il se montre très sûr dans ses réceptions et dans ses arrêts sur l'homme ; à peine peut-on lui reprocher de ne pas toujours trouver la touche et de se montrer un peu lent. Celui de Toulouse fut moins courageux et souvent maladroit, il constitue le point vulnérable de son équipe : les cadurciens devront ne pas l'oublier. Tels sont les renseignements que nous avons recueillis, ils sont susceptibles d'être modifiés : tel joueur qui ne sort aujourd'hui qu'une partie médiocre, se révèlera peut-être demain bien supérieur à ses camarades. D'autre part, la façon de jouer d'une équipe varie d'un match à l'autre ; elle est une conséquence de la forme, des joueurs : elle varie avec le jeu de l'adversaire ; elle doit être enfin adaptée à l'état atmosphérique, vent ou pluie et à l'état du ground : terrain sec ou terrain boueux. Les restrictions précédentes étant posées nous livrons ces quelques tuyaux à nos joueurs en leur souhaitant de tout cœur d'en tirer le plus grand profit.

« Un sportif ».

Suivent les impressions de l'arbitre.

M. Lapisse qui arbitra ce match avec compétence et autorité, et que nous souhaitons voir instrumenter au terrain de l'Ile a bien voulu nous donner ses impressions, les voici : « Deux équipes de valeur sensiblement égale, se préoccupant surtout du score et jouant très courageusement, tels sont les deux teams que j'ai eu le plaisir de juger. Leur valeur exacte ? A Grenade un quinze athlétique qui, avec de l'entraînement, inquiétera les meilleurs. A l'Intime des joueurs scientifiques, un bon capitaine, un excellent esprit, tout ce qu'il faut pour arriver à de bons résultats. Ce dernier club fera parler de lui cette saison. »

R.-M. LAPISSE, *Arbitre officiel du Comité des Pyrénées.*

### THEATRE DE CAHORS

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le vendredi 24 novembre, à 8 heures 1/2 précises, qu'aura lieu, au Théâtre la représentation exceptionnelle par la Tournée du répertoire de la Comédie-Fançaise, sous la direction de M. Georges Leduc, de l'immense succès :

**Le Mariage de Figaro**

*Pièce en 5 Actes, de Beaumarchais*

## PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 25, DIMANCHE 26 Novembre

## Les Mystères de Paris

*1er Episode* (6 parties : 2.000 mètres)

Jamais film n'a réuni autant de vedettes : Mme Huguette Duflos, de la Comédie-Française; Georges Lannes, Mme Jalabert, Daleu, Marceline Rouvier, la célèbre ballerine de l'Opéra, etc.....

C'est le plus gros succès de la saison cinématographique.

**Le bas de soie,** comédie (2 parties).
**LE SECRET D'ALTA ROCCA,** 7e épisode.
**Phocéa-Journal,** actualités.

### Calvignac

*Inauguration.* — C'est dimanche 26 courant qu'aura lieu, dans notre localité, l'inauguration du monument érigé en l'honneur des morts de la grande guerre.

### Figeac

*La Sainte-Cécile.* — L'Harmonie, Les Artisans Réunis, célébrera sa fête traditionnelle le dimanche 26 novembre. Après le concert qui sera donné au kiosque de la Raison, nos musiciens se réuniront en un banquet qui sera servi par les soins de M. Vilhès restaurateur. Un bal auquel nous pouvons prédire son succès habituel clôturera cette fête. A cette occasion, les Artisans Réunis seront tout heureux de compter parmi les convives, les membres honoraires et les anciens musiciens qui voudront bien par leur présence à cette fête, témoigner de leur attachement à la société.

Se faire inscrire chez M. Escudier, chef de musique.

### St-Sulpice

*Fête du 11 Novembre,* — Les poilus de notre commune ont fêté par un banquet l'anniversaire de l'armistice. Le menu avait été heureusement dressé par Madame Veuve Cariteau.

An dessert, Monsieur Magné Cyprien maire rappela en termes heureux ce que cette date avait d'inoubliable. Il exprima le vœu de voir se renouveler tous les ans une semblable réunion.

Une franche gaieté régna pendant tout le repas.

### Gourdon

*Maisons écroulées.* — Dimanche soir, vers 9 heures, deux maisons situées en haut de la rue du Cardinal Farinié se sont écroulées jetant la panique dans les environs. L'une d'elles a été simplement largement éventrée mais l'autre s'est presque complètement demolie.

Elles etaient si vieilles, les pauvres, que les premières pluies ont eu raison de leur résistance factice.

Heureusement aucun accident de personnes ne s'est produit quoique la rue soit très fréquentée.

*Recette buraliste.* — M. Coste, ancien militaire, est nommé receveur buraliste à Gourdon en remplacement de M. Gimel, décédé.

Nos souhaits de bienvenue.

*Rugby.* — Dimanche 19 courant, une équipe mixte de l'U. S. Gourdonnaise rencontrait en match amical le Saint-Cyprien Athlétic-Club. La victoire revint aux visiteurs par 9 points à 0.

Le score n'indique pas la physionomie de la partie car Gourdon domina nettement pendant la première mi-temps et fit jeu égal eu deuxième mi-temps. Les lignes arrières Gourdonnaises ne surent pas profiter des avantages que leur procurèrent les avants.

A signaler à Gourdon : Vigier, qui fut un talonneur parfait, Valadié ainé, Poujade et le capitaine Lacamp.

L'équipe Gourdonnaise était amputée de Cassagne, Lagarde, Jouve et Cussac.

*Audiences correctionnelles.* — Nous avons eu deux audiences correctionnelles sans aucune affaire les deux dernières semaines.

Cela va-t-il continuer ? Espérons-le sans cependant une trop grande conviction.

*Gourdon sans lumière.* — Depuis déjà six jours la ville de Gourdon est sans lumière. Le souffle puissant du vieux moteur de notre usine électrique s'est éteint après 30 années de services.

Sera-ce pour longtemps ? Chacun se pose la question et les recriminations vont leur train car ces profondes ténèbres constituent une gêne considerable pour tous. Quand cela finira-t-il ? Personne croyons nous, n'est bien renseigné à ce sujet.

### Labastide-Murat

*Foire.* — Notre foire de novembre, favorisée par le beau temps, a été importante.

Voici les cours pratiqués :

Halle aux grains. — Blé, de 55 à 56 fr.; de semence, 60 fr. — Maïs, de 40 à 42 fr. — Avoine, de 22 à 23 fr. — Noix, prix variables, de 50 à 60 fr. — Pommes de terre, de 20 à 21 fr. le sac de 80 litres.

Les forts bœufs d'attelage se maintiennent au même cours, sans aucune tendance à la hausse. De 2,500 à 2.808 fr. on a une bonne paire de bœufs pouvant labourer en terrain profond ; bouvillons, 1.800 fr. la paire.

Brebis, mêmes cours, les bêtes grasses trouvent un meilleur écoulement : brebis de troupeaux, de 90 à 120 fr., selon qnatité, agnelles, de 45 à 60 fr. la pièce ; cochonnets; de 120 à 150 fr. la pièce en hausse.

Poulets, 2.75 le demi-kilo ; œufs, 6 fr. la douzaine.

### Salviac

*La foire mensuelle.* — Notre foire mensuelle, dite foire aux chevaux, a eu son importance habituelle. Depuis quelques jours les écuries de la ville étaient retenues par les marchands, aussi on peut certifier que 300 chevaux, ânes et mulets étaient sur le champ de foire.

Cours pratiqués : Bœufs de boucherie, tendance à la baisse, 130 à 140 francs les 50 kgs; attelages, 2.500 à 3.600 fr. la paire; peu d'affaires traitées sur les bœufs de harnais ; bourrets d'Auvergne, 450 à 850 fr. la paire, vente lente.

Foirail aux moutons : Cours actifs. Beaucoup d'animaux en foire. 140 à 150 fr. les 50 kgs pour les moutons gras; moutons maigres, 80 à 100 fr.; agneaux, 65 à 75 fr. pièce.

Marché aux chevaux : Poulains et pouliches de 6 mois à 1 an, 300 à 400 fr.; de 1 an à 18 mois, 900 à 1.200 fr.; chevaux de trait, 2.000 à 2.500 fr.; mulets, 1.200 à à 1.500 fr.; ânes, 450 a 1.000 fr. pièce. Vente peu active le matin. Transactions plus nombreuses dans la soirée.

En raison de l'importance du marché aux chevaux l'agrandissement du foirail s'impose.

Marché aux porcs : Porcelets, 80 à 150 fr. pièce; porcs gras, 220 à 250 fr. les 50 kgs.

Marché à la volaille : Poulets, 3 fr.; poules, 2 fr. 75; lapins, 1 fr. 50; dindons, 3 fr. 25; canards, 3 fr. 50, le demi-kg; oisons, 60 à 90 fr. la paire; œufs, 6 fr. la douzaine.

Gibier : Lièvres, 3 fr. 50 le demi-kg; lapins, 7 fr.; perdreaux, 6 fr.; grives, 1 fr. 25.

Halle aux grains : Noix, 60 à 75 fr. l'hectolitre; maïs, 60 fr.; blé, 62 à 65 fr.; pommes de terre, 24 fr.; châtaignes, 20 fr. l'hectolitre.

Truffes : Apport 300 kgs environ, toutes vendues à raison de 16 à 20 fr. le kg.

Jardinage assez abondant. Prix en hausse en raison des gelées.

Cours maintenus sur les fourrages et les vins.

Nombreux marchands forains qui paraissaient satisfaits de la journée.

### Vayrac

*Foire.* — Par suite des travaux des champs de la saison, notre foire du 17, bien que favorisée par un temps magnifique, n'a eu qu'une importance relative. Le foirail aux bœufs n'était que médiocrement approvisionné.

Voici les cours moyens :

Bœufs pour la boucherie, de 115 à 120 fr. le quintal ; pas de transaction sur les bœufs d'attelage; veaux, de 4, 50 à 5 fr. le kilo ; agneaux, de 80 à 90 fr. la pièce ; cochons gras, de 250 à 260 fr. le quintal.

Blé, de 65 à 70 fr. l'hectolitre ; maïs de 17 à 20 fr. ; avoine, de 9 à 10 fr. ; châtaignes, 5 fr. le double-décalitre ; pommes de terre, de 20 à 22 fr. l'hectolitre.

Poules, de 2, 50 à 3 fr. la livre ; oies, de 60 à 65 fr. la paire ; lapins de garenne, de 10 à 12 fr. pièce ; perdreaux, de 5 à 6 fr. pièce ; œufs, de 5, 50 à 6 fr. la douzaine


**Entreprise de Travaux Publics et Particuliers**

*Constructions en tous genres*
*Spécialités de Crépissages, Ciment, etc.*

**BRUNET A. Fils**

Ancien élève de l'Ecole spéciale des Travaux publics
24, Rue des Soubirous. — CAHORS



## AVIS

M. **Marcel TROTTIER** informe le public qu'à la date du *Samedi 25 novembre,* il ouvrira un magasin « **A la Triperie moderne** », 10, rue Nationale.

M. **TROTTIER** espère que la clientèle sera satisfaite du bon entretien et de la grande propreté qu'il apportera dans la préparation et dans la vente des marchandises.



## A VENDRE EN BLOC

*par lots ou par parcelles*
**le MERCREDI 29 novembre**

**la belle propriété de Bellecombe**

**située à 1 kil. du bourg de Fons (Lot)**
*à 10 kil. de Figeac et sur la route nationale*

TRES BEL ENCLOS
avec de bons Bâtiments et Cheptels

2° **La terre Valeille,** belle plantation de pruniers ;
3° **Le pré de Plant,** en amont du bourg de Fons ;
4° **Trois autres prés** en aval du bourg de Fons ;
5° **Les trois parcelles vignes et terres,** appelées à Fontmarie.

*Grandes facilités de paiement*

S'adresser à **M. RIOBLANC,** 38, quai de Rigny, TULLE (Corrèze), qui sera sur place le *29 novembre au matin* à la disposition des amateurs.


# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 32.

### Le Cabinet Cuno

De Berlin : Le cabinet Cuno qui voulait être un cabinet d'affaires est un cabinet parlementaire comme les précédents.

Malgré ses efforts, M. Cuno n'a pu réussir à s'assurer la collaboration active de plusieurs personnalités industrielles et financières, qu'il avait sollicitées.

Dans ces conditions, la base parlementaire du cabinet est extrêmement faible, ce qui fait dire au *Vorwaerts* que le ministère Cuno ne peut être que transitoire.

(*Cette information confirme les pronostics que nous formulons d'autre part.*)

⁂

### Mort du sénateur Vayssières

M. Vayssières, sénateur de la Gironde, victime récemment d'un accident d'automobile, est décédé ce matin, à l'Hôpital Cochin.

⁂

### Les Etats-Unis à Lausanne

De Lausanne : L'ambassadeur américain, M. Child, *observateur* à la Conférence, déclare que, lorsque la question des gisements de pétrole de Mossoul sera soulevée, il exposera la politique des Etats-Unis du régime de la porte ouverte en ce qui concerne Mossoul et les autres territoires placés sous mandat.

⁂

### Ministres belges à Paris

Les ministres belges, MM. Theunis et Jaspar, ont eu ce matin une longue conférence avec M. Poincaré.

⁂

### L'Espagne au Maroc

De Madrid : Le général Bucguete, haut-commissaire espagnol au Maroc, est parti hier soir pour Tanger.


Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
*Le co-gérant* : M. DAROLLE



**LA PHOSPHIODE GARNAL**

**Médication iodotannique phosphatée**
**Remplace l'Huile de Foie de Morue**
**Prix du Flacon : 10 francs**
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
**En vente dans toutes les Pharmacies**



**ÉLECTRICIENS**

*Demandez le dernier tarif aux*
**ÉTABLISSEMENTS DONNA**
140, Boul. Ménilmontant, 140, PARIS



**A VENDRE**

**Un fonds de commerce,** bien achalandé, au centre de la ville. Armurerie, coutellerie, articles de pêche.

S'adresser : **J. DELLARD,** *Cabinet Immobilier,* rue Maréchal-Joffre, CAHORS.



**Hangars métalliques** en tôle galvanisée et en tôle noire de 121 m./15 m. 65. Harnachement, Equipement, Campement, Habillement, Electricité, etc., en provenance Stocks Américains, à vendre aux Camps de Montoir et de Montier-Chaume. S'adresser au Directeur du Camp à MONTOIR DE BRETAGNE (Loire-Inférieure).


## Marché de La Villette

*16 Novembre 1922*

| ESPÈCES | ENTRÉES | RENVOI | PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual. | 2e qual. | 3e qual. |
|---|---|---|---|---|---|
| Bœufs.... | | | | | |
| Vaches... | 3.123 | 138 | 2,35 | 2,15 | 1,60 |
| Taureaux. | | | | | |
| Veaux.... | 1.185 | 34 | 3,40 | 3,20 | 3,00 |
| Moutons.. | 8.125 | 789 | 3,50 | 3,25 | 3,00 |
| Porcs..... | 3.045 | » | 5,60 | 5,30 | 5,00 |

*OBSERVATIONS.* — Vente difficile sur les bœufs et moutons, plus facile sur les veaux et porcs.


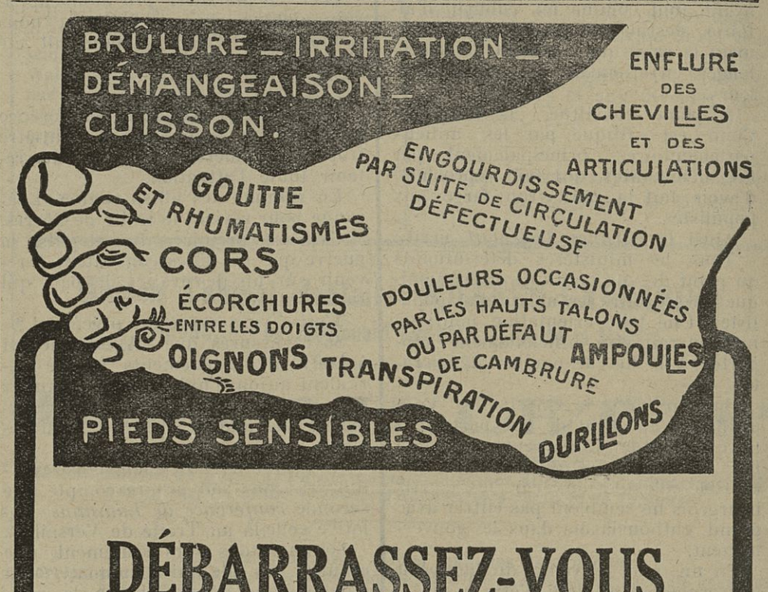


# DÉBARRASSEZ-VOUS de vos MAUX DE PIEDS

**Vous n'avez qu'à dissoudre une petite poignée de Saltrates Rodell dans un bain de pieds chaud et tremper les pieds dans cette eau rendue médicinale, pendant une dizaine de minutes. Un bain ainsi préparé apporte un soulagement immédiat aux pires souffrances et guérit rapidement les divers maux de pieds causés par la fatigue et la pression de la chaussure : toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure disparaissent comme par enchantement.**

Les Saltrates Rodell ramollissent les durillons les plus épais, les cors et autres callosités douloureuses à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse.

En outre, l'eau saltratée étant légèrement oxygénée, prévient et combat efficacement l'irritation et la mauvaise odeur d'une transpiration excessive. De tels bains remettent et entretiennent les pieds sensibles et facilement endoloris en parfait état.

*Les Saltrates Rodell se vendent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez toutes contrefaçons.*

**DÉCLARATION D'UN PÉDICURE BIEN CONNU :**

**« J'ai trouvé dans les Saltrates Rodell le moyen pour soulager et guérir rapidement les divers maux de pieds dont on souffre généralement par suite de fatigue, de pression de la chaussure et de l'échauffement qui en résulte. »**

**L. VITRAC,**
20, passage des Princes, Paris.


---

Feuilleton du « Journal du Lot » 46

# L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

**E.-Pierre LUQUET**

XVIII

SAUVETAGE

— Prenez garde, monsieur Jérôme ; c'est l'homme qui m'a assailli hier !

Et cet homme cria de son côté :

— Dieu soit loué ! Vous n'êtes pas mort !

Jérôme les regardait tous les deux et ne comprenait pas ; c'était si évident que l'inconnu lui dit :

— Monsieur, je ne suis pas un malfaiteur ; voulez-vous me permettre de m'asseoir et de m'expliquer ?... Oh ! soyez tranquille, je ne chercherai pas à m'enfuir.

— Je ne vous le conseillerai pas, répondit froidement Jérôme. Asseyez-vous.

Lui-même resta debout devant la porte, son revolver à la main.

— Eh bien ! pourquoi avez-vous attaqué monsieur ? Pourquoi l'avez-vous traité avec une telle sauvagerie que si j'étais arrivé une demi-heure plus tard je l'aurais trouvé mort ?

— Monsieur, répondit Maurice Thorel en s'adressant à Paul Vernier, vous ne me pardonnerez probablement jamais, et je ne saurais vous le reprocher, mais je vous assure que si je vous avais tué je ne m'en serais jamais consolé.

— Vous aviez cependant fait tout ce qu'il fallait pour ça, interrompit Jérôme.

— C'est vrai, monsieur, mais j'avais éprouvé ces temps derniers la plus grande douleur de ma vie et je croyais que M. Vernier l'avait causée.

— Vous voulez parler de la séduction de Mlle Marguerite Cartier ?

— Oui...

— Monsieur, dit sévèrement Jérôme, depuis l'assassinat de Me Dominique Richard, tout le monde sait que le séducteur de cette jeune fille n'était pas M. Vernier.

— Tout le monde le savait, monsieur, et moi je ne le savais pas.

— C'est invraisemblable.

— C'est cependant vrai. Il y a quelques jours, je suis venu presser Marguerite, qui est ma cousine, monsieur, de mettre à exécution la promesse de mariage que nous avions échangée à la prière de sa mère mourante. Et j'avais mes raisons, hélas ! pour faire cette démarche ; depuis quelque temps je m'étais aperçu qu'elle changeait avec moi, qu'elle devenait glaciale et qu'elle m'évitait. Un jour, monsieur, je l'avais vue cacher précipitamment une lettre ; mais pas si vite que je n'y puisse lire une adresse imprimée : « 115 *ter*, rue de Rivoli ». Un soupçon m'avait saisi, non pas le soupçon de la vérité, certes, mais celui d'un commencement d'intrigue, de quelque chose qui me ferait souffrir un jour. Car j'adorais ma cousine depuis l'enfance, monsieur. Poursuivi par le souvenir de cette scène et en proie à une affreuse jalousie, j'avais pris un « Tout Paris » et découvert qu'au 115 *ter* de la rue de Rivoli habitait M. Paul Vernier. Or, peu de temps auparavant, nous étions allés aux Arènes-Littéraires, et Marguerite avait beaucoup parlé, beaucoup trop, à mon sens, du talent de M. Paul Vernier... Il n'en fallait pas tant pour préciser mes soupçons et égarer ma colère.

« Le jour où je vins lui demander de tenir sa promesse, elle m'avoua qu'elle n'était plus digne de moi. Je lui jetai à la face le nom de son amant, et elle ne protesta pas. Ou du moins, il m'a semblé qu'elle ne protestait pas. En réalité, je ne lui en avais pas laissé le temps ; je m'étais enfui, la fureur dans l'âme, et voulant étrangler sur l'heure celui qui avait brisé ma vie. A Paris, j'ai appris que M. Vernier avait disparu le jour même, et qu'il avait manqué à son service du théâtre.

— Bien ; mais depuis ?

— Je suis rentré chez moi, monsieur, et je m'y suis enfermé avec mon désespoir. Je n'ai vu personne ; je n'ai pas lu un journal ; je n'ai appris ni le meurtre de l'avocat, ni l'arrestation de Marguerite. Oh ! croyez-moi, monsieur !... Pourquoi aurais-je attaqué M. Vernier si j'avais su qu'il ne m'avait fait aucun mal ?

« Hier, avant de partir pour Saint-Etienne, où j'ai accepté une situation, j'ai voulu voir une dernière fois Marguerite. Je suis venu devant cette maison ; j'y ai vu entrer M. Paul Vernier ; sa présence m'a produit l'effet d'un outrage suprême, et... vous savez le reste. Je regrette profondément ce que j'ai fait ; je reconnais le droit à M. Vernier d'exiger de moi telle réparation qu'il conviendra. Je suis revenu à Paris, après voir été jusqu'à Mâcon, dans l'espoir de le délivrer et de le retrouver vivant...

— Pourquoi jusqu'à Mâcon ?

— Parce que je n'ai pas ouvert avant Dijon les journaux que j'avais achetés en partant. Mais ils m'ont éclairé en deux minutes. Et vous pouvez imaginer quelle nuit j'ai passée, monsieur, en songeant que je m'étais vengé sur un innocent, et qu'il mourrait peut-être, tandis que je revenais pour le délivrer ! Je le voyais ligoté, bâillonné, ne pouvant faire ni un mouvement ni appeler, gisant dans une cave où personne ne pénètre jamais, seul dans une maison où un miracle seul pouvait le sauver, puisque ma cousine elle-même en est éloignée et ne peut y rentrer. Oh ! j'ai été coupable, je le sais, mais j'ai tant souffert, monsieur, que je vous aurais fait pitié si vous aviez pu voir ce qui se passait en moi.

Jérôme remit son revolver dans sa poche et débloqua la porte. Il s'avança vers le mécanicien et lui mit la main sur l'épaule.

— Comment vous appelez-vous ? demanda-t-il.

— Maurice Thorel.

— Eh bien, monsieur Maurice Thorel, je vais augmenter vos remords. Savez-vous ce que faisait ici M. Paul Vernier quand vous l'avez assailli ?

— Non...

— Il recherchait un papier — que j'ai trouvé depuis — moyennant lequel votre cousine sera remise en liberté demain, et les assassins de Dominique Richard livrés à la justice.

— Oh ! c'est affreux ! gémit le jeune homme.

Un silence tomba.

— Et maintenant, monsieur Vernier, poursuivit le vieux policier, que prétendez-vous faire ?

— Moi ?

— Oui. Nous savons à présent que vous avez été victime d'une déplorable erreur, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il y a eu des violences exercées, dommage causé, et que vous pouvez exiger certaines compensations, allant jusqu'à l'arrestation et la condamnation de votre agresseur, par exemple. Et je vous demande : que voulez-vous faire ?

Vernier resta silencieux pendant quelques instants. Puis il dit :

— A quoi me servirait de faire juger et condamner M. Thorel. Ce n'est pas contre moi que s'exerçait sa haine, mais contre le séducteur de sa fiancée ; il regrette sincèrement le mal qu'il m'a fait ; que tout ceci soit oublié.

Le mécanicien se jeta sur la main de Vernier et la pressa dans les siennes ; le malade poussa un gémissement.

— Eh ! pas si fort ! s'écria Jérôme, qui avait retrouvé sa bonne humeur. Ne le massacrez pas par amitié, maintenant.

Thorel ne se faisait aucune idée de la gravité des blessures qu'il avait infligées. Il recula.

— Oui, poursuivit le vieux policier, nous sommes assez convenablement arrangé : chevilles et poignets en compote...

— Oh !

— Parfaitement. Quand j'aurai quelque chose à attacher, j'irai vous chercher, mon camarade.

— Oh ! monsieur, je ne sais comment vous exprimer...

— N'exprimez pas, jeune homme. Et dites-moi, êtes-vous obligé de repartir tout de suite pour Saint-Etienne ?

— Non, non ; j'ai huit jours devant moi.

— C'est parfait ; en huit jours, il peut se passer bien des choses. Je ne vous en demanderai pas tant toutefois. Pouvez-vous vous installer ici comme garde-malade, pour douze ou vingt-quatre heures ?

— Certes !

(*A suivre*)